

FLASH INFO **ACTIVITÉS SOCIALES**

Le 24 novembre le Président de la République a annoncé les étapes progressives de l'assouplissement du confinement.

D'ici la mi-janvier 2021, la CCAS est contrainte de s'adapter pour la fin d'année 2020 et le début de l'année 2021 notamment sur le champ des vacances jeunes et adultes.

Les colos de fin d'année ne sont pas autorisées à ouvrir et sont par conséquent annulées.

La CCAS s'engage pour que chaque famille concernée soit contactée individuellement et indique qu'elle se verra proposer un report du séjour pendant les vacances scolaires de février/mars 2021 ou un remboursement intégral.

Les Villages Vacances de la CCAS et de ses partenaires ne sont pas autorisés à ouvrir à ce jour. La CCAS prévoit une réouverture à partir du 24 janvier 2021. Les réservations et affectations en cours à partir de cette date sont bien confirmées et il est possible d'effectuer une réservation pour cette période en proximité ou sur www.ccas.fr.

Pour celles et ceux ayant effectué une réservation valable avant cette date du 24 janvier, le séjour est malheureusement annulé. Le remboursement sera mis en œuvre dans les meilleurs délais.

À ce jour, de nombreuses demandes de remboursement ne sont pas traitées, les administrateurs CCAS FO ont signalé dans les instances ce dysfonctionnement.

Pour compléter cette information, les résidences hôtelières de Ravel à Paris et La Canebière à Marseille demeurent, quant à elles, ouvertes et réservables sans interruption n'étant pas considérées comme des centres de vacances.

Bien entendu, l'ensemble de ces éléments pourra évoluer selon les décisions complémentaires qui pourraient être prises par le gouvernement.



Vos représentants FO restent à votre disposition sur la boîte mail : pole.social@fnem-fo.org

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Pôle Social.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org